

Fiche de données de sécurité CE

Urée
AM004

Etablie le : 21.12.2016

3.0.0, établi le: 21.12.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Urée

Dénomination de la substance urée
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119463277-33-0054

Numéros d'identification

N° CAS 57-13-6
N° CE 200-315-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

antigel
fertilisant
additifs pour denrées
additifs dans l'alimentation
produit intermédiaire
agent de régulation du pH

Utilisations contre-indiquées

Aucun(e) n'est connu(e).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Ameropa Düngemittel GmbH
Ferdinandstraße 55-57
D-20095 Hamburg

N° de téléphone +49 (0)40 52 47 399 0
N° Fax +49 40 32 50 36 4 20
e-mail hamburg@ameropa.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Non pertinent

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Caractérisation chimique

Dénomination de la substance urée

Numéros d'identification

N° CAS 57-13-6
N° CE 200-315-5

Fiche de données de sécurité CE

Urée
AM004

3.0.0, établi le: 21.12.2016

Etablie le : 21.12.2016

3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié

Donnée non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Ammoniac (NH₃); Acide isocyanique

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Urée
AM004

3.0.0, établi le: 21.12.2016

Etablie le : 21.12.2016

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les poussières. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Alcalis; Chlore; Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	urée			57-13-6 200-315-5	
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	580	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	580	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	292	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	292	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	urée			57-13-6 200-315-5	
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	42	mg/kg/jour
	orale	(chronique) à long terme	systémique	42	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	580	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	580	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	125	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	125	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	urée		57-13-6 200-315-5	
	Eau	eau douce	0,47	mg/l

Fiche de données de sécurité CE

Urée
AM004

3.0.0, établi le: 21.12.2016

Etablie le : 21.12.2016

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Gants de protection (EN 374); En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur	
produit cristallin	
Odeur	
Donnée non disponible.	
Seuil d'odorat	
Donnée non disponible.	
pH	
Donnée non disponible.	
Point d'ébullition / Zone d'ébullition	
Donnée non disponible.	
Point de fusion / Zone de fusion	
Valeur	134 °C
Source	CSR
Point de décomposition / Zone de décomposition	
Valeur	> 130 °C

Fiche de données de sécurité CE

Urée

Etablie le : 21.12.2016

AM004

3.0.0, établi le: 21.12.2016

Point d'éclair	
Donnée non disponible.	

Température d'auto-inflammabilité	
Donnée non disponible.	

Propriétés comburantes	
Donnée non disponible.	

Propriétés explosives	
Donnée non disponible.	

Inflammabilité (solide, gaz)	
Donnée non disponible.	

Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;	
Donnée non disponible.	

Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Donnée non disponible.	

Pression de vapeur	
Valeur	0,002 Pa
Température de référence	25 °C
Source	CSR

Densité de vapeur	
Donnée non disponible.	

Taux d'évaporation	
Donnée non disponible.	

Densité relative	
Donnée non disponible.	

Densité	
Valeur	1,33 g/cm ³
Température de référence	20 °C
Source	CSR

Solubilité dans l'eau	
Valeur	624 g/l
Température de référence	20 °C
Source	CSR

Solubilité(s)	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
log Pow	<	-1,73	
Température de référence		20	°C
Méthode	92/69/EEC, A.8		
Source	ECHA		

Viscosité	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

Fiche de données de sécurité CE

Urée
AM004

3.0.0, établi le: 21.12.2016

Etablie le : 21.12.2016

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur

10.5 Matières incompatibles

Alcalis; Chlore; Agents d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ammoniac; Acide isocyanique; Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
DL50		14300	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
Donnée non disponible.			

Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	Homme		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Fiche de données de sécurité CE

Urée
AM004

Etablie le : 21.12.2016

3.0.0, établi le: 21.12.2016

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Source Evaluation/Classement		ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
Donnée non disponible.			

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Source Evaluation/Classement		ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Voie d'exposition		dermale	
Source Evaluation/Classement		ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
CL50		>	6810 mg/l
Durée d'exposition			96 h
Espèces		Leuciscus idus	
Source		ECHA	

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
NOEC			200 mg/l
Durée d'exposition			7 jour(s)
Espèces		Gambusia affinis	
Source		ECHA	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
CE50		>	10000 mg/l
Durée d'exposition			24 h
Espèces		Daphnia magna	
Méthode		DIN 38412 Part 11	
Source		ECHA	

Fiche de données de sécurité CE

Urée

Etablie le : 21.12.2016

AM004

3.0.0, établi le: 21.12.2016

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
CE50		16949	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Euglena gracilis		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
CE10		47	mg/l
Durée d'exposition		8	jour(s)
Espèces	Microcystis aeruginosa		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Durée d'exposition		29	mg/l
		72	h
Espèces	Entosiphon sulcatum		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Type	diminution du COD (carbone org. dissous)		
Valeur		96	%
Durée		16	jour(s)
Méthode	OCDE 302 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
log Pow	<	-1,73	
Température de référence		20	°C
Méthode	92/69/EEC, A.8		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations	
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.	

Fiche de données de sécurité CE

Urée

Etablie le : 21.12.2016

AM004

3.0.0, établi le: 21.12.2016

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

La substance ne rentre pas dans les normes établies dans l'Article XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

La substance n'est pas soumise à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.